



Organisation d'une marche sur 3 jours

Par Coupiga

Bonjour,

Nous sommes plusieurs amis souhaitant organiser une marche de 3 jours cet été en Auvergne qui pourrait potentiellement rassembler 3 ou 400 personnes venant de toute la France (via le bouche à oreille de nos réseaux de connaissance respectifs).

Nous ne sommes pas déclarés en association (et préférerions ne pas avoir à le faire) mais de simplement particuliers. Est-ce possible, et légal ?

Peut-on considérer que les personnes qui participeront à la marche le feront sous leur propre responsabilité, tant pour eux que pour leurs ayants-droits mineurs, ce qui nous dégagerait de toute responsabilité en cas d'accident ou au contraire a-t-on l'obligation de souscrire une assurance, ce qui n'est pas évident en tant que particuliers ?

D'avance merci pour vos réponses.

Par isernon

bonjour,

si vous êtes organisateur de cette marche, comme vous l'indiquez dans votre premier message, il me semble difficile que vous soyez dégagés de toutes responsabilités, surtout si cette marche regroupe 300 à 400 personnes.

en cas de défaut ou d'accident dans votre organisation, il est certain que les participants rechercheront votre responsabilité.

les participants devront-ils vous verser une participation financière ?

salutations

Par Henriri

Hello !

Et c'est déjà les autorités locales qui pourraient vous titiller sur place Coupiga, notamment par exemple selon "l'encombrement" de l'espace public (parkings, rues, routes, sentiers...?) ou d'autres infrastructures (toilettes ?) que votre évènement pourrait induire, avant même d'envisager qu'il y ait accident et blessure de quelqu'un.

A+

Par Coupiga

Bonjour,

Je vous remercie pour ces réponses qui aideront à nous faire avancer dans nos réflexions et nous "positionner" pour des décisions de sagesse et de bon sens.

Par vivi2501

""

comment organiser une marche :

[url=http://www.decroissance.org/marches/orga.htm]http://www.decroissance.org/marches/orga.htm[/url]

"